

Assemblée communale ordinaire, lundi 24 juin 2019, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 23 du 12 juin 2019 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Dix-huit citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Puis, il propose Messieurs Stéphane Lobsiger et Jean-Luc Boillat qui sont nommés tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 29 avril 2019 publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2018 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts de budgets, décision ;
3. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Allison Anna Braus, ressortissante des Etats-Unis, domiciliée à Develier ;
4. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 29 avril 2019 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Monsieur John-Robert Hanser demande qu'un complément d'information soit mentionné dans le point 4 « Information sur le projet de pose de conteneurs semi-enterrés », à savoir :

Les coûts liés à l'implantation de ces conteneurs semi-enterrés seront pris en charge par le SEOD.

Avec ce complément d'information, le procès-verbal est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Présentation des comptes 2018 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts de budgets, décision

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Alain Crevoiserat, conseiller communal en charge de ce dossier.

Les comptes de la Commune mixte de Develier ont été vérifiés par la fiduciaire Juravenir SA les 13, 14 et 15 mai 2019, approuvés par la commission de gestion des finances le 8 mai 2019, par le Conseil communal le 20 mai 2019 et soumis à l'approbation de l'Assemblée communale ce jour.

Cinq éléments influencent positivement le compte de résultat :

- Notre part aux charges cantonales de l'enseignement est inférieure de Fr. 14'713.65.

- Les avances à titre d'aide sociale sont inférieures de Fr. 116'929.90, par le fait de remboursements d'avances d'années antérieures par les assurances sociales.
- La répartition des charges de l'action sociale a été plus favorable que prévu lors de l'établissement du budget, soit Fr. 64'056.80 de charges en moins.
- Les intérêts des dettes diminuent pour se situer à Fr. 20'350.28 en-dessous des prévisions.
- Le chapitre 9 présente une hausse des rentrées fiscales globales de Fr. 101'421.85 par rapport aux prévisions.

En tenant compte de ces cinq éléments, les comptes 2018 auraient présenté, avant ajustements comptables (dissolution et transferts de réserves, amortissements complémentaires), un excédent de revenus de Fr. 177'000.00, soit un résultat bien meilleur que les prévisions budgétaires. Cela est dû à la chance car le Conseil communal n'a pas d'influence sur ces chiffres.

Au 1^{er} janvier 2020, toutes les Communes jurassiennes seront tenues d'introduire le nouveau plan comptable harmonisé (MCH2). Les règles sur l'alimentation des réserves et provisions, ainsi que sur les amortissements extraordinaires, seront plus strictes. En accord avec la Commission de gestion des finances et de l'organe de révision, le Conseil communal a validé un certain nombre d'écritures comptables afin d'épurer le bilan au 31 décembre 2018 :

- Dissolutions de provisions ou réserves (Fr. 200'587.73)
- Transferts de provisions ou réserves
- Amortissements complémentaires à la suite du bon résultat des comptes (excédent de revenus estimé à Fr. 177'000.00 et dissolution de réserves et provisions de Fr. 200'000.00).

En tenant compte de toutes ces écritures comptables, le résultat du compte de fonctionnement affiche finalement un excédent de revenus de Fr. 6'538.01.

Monsieur Alain Crevoiserat passe ensuite les chapitres en revue avec les commentaires suivants :

Chapitre 1 : Autorités, administration générale

115.301.01 : L'employée en charge des archives de Bourrignon a terminé ses activités en février 2018. Ses heures ont été facturées à la Municipalité, à la Bourgeoisie et à la Paroisse de Bourrignon (115.435.00).

Chapitre 5 : Instruction, formation, culture, sport

511.314.00 Le parterre de la place de jeux située en-dessous de l'école enfantine a été remplacé étant donné qu'il a été jugé trop dangereux pour les enfants qui la fréquentent.

Pour 2018, le montant total des dépenses de l'enseignement atteint 108.814 millions de francs et laisse apparaître une très légère diminution de 0.78 % par rapport aux charges de l'année 2017. La progression des annuités est globalement compensée par la baisse des EPT constatée entre les deux dernières rentrées scolaires. La baisse des charges dans toutes les autres rubriques démontre la volonté marquée de Gouvernement jurassien de maîtriser les coûts.

Chapitre 6 : Aide sociale et santé publique

L'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) a beaucoup de succès et le nombre d'enfants la fréquentant est toujours plus grand. Une demande a, par ailleurs, été déposée au Canton par l'Autorité communale dans le but d'augmenter le nombre de places de 14 à 20. Dans ce but, les postes nécessaires à cette augmentation ont été repourvus durant le printemps 2018, ce qui fait que les charges salariales sont en forte hausse.

Une estimation est effectuée au niveau de l'acceptation du déficit à la répartition des charges. Selon le décompte effectif, la somme de Fr. 16'929.30 correspond à la différence entre le décompte final de l'année 2016 et la répartition provisoire acceptée en 2017.

Chapitre 8 : Finances

- 820.331.00 Les amortissements du patrimoine administratif correspondent aux normes du Décret cantonal sur l'administration financière des Communes, en commun accord avec l'organe de révision.
- 820.332.00 Comme indiqué en préambule du présent rapport, quelques positions du bilan ont fait l'objet d'un amortissement complémentaire :
- Cabane forestière (Fr. 23'546.55)
 - Rue des Prés (Fr. 20'460.00)
 - Rues des Ruisseaux et Romains (Fr. 44'670.00)
 - La Communance (Fr. 19'700.00)
 - Déchetterie (Fr. 10'500.00)
 - VW Caddy (Fr. 8'875.00)
 - T5 (Fr. 15'375.00)
 - Tableaux interactifs école (Fr. 30'513.55)
 - Viabilisation Sur Cré (Fr. 133'500.00)
 - Remaniement parcellaire (Fr. 63'992.45)
- 820.333.00 Toujours selon les remarques préliminaires, le découvert du Service de l'élimination des ordures a été totalement amorti par un prélèvement sur la provision libre (855.480.00).
- 820.380.03 La provision pour pertes sur débiteurs a été réévaluée selon les normes fixées depuis plusieurs années. Cette charge supplémentaire a été couverte par un prélèvement sur la provision libre (855.480.00).

Chapitre 9 : Impositions

Les rentrées fiscales des personnes physiques sont en baisse, du fait que notre population reste stable, voire diminue. Quant aux personnes morales, leurs recettes fiscales sont en nette progression.

Chapitre 10 : Services communaux

- 1100.310.01 La collaboration avec l'entreprise GoTri Sàrl s'est mise en place dès le 1^{er} septembre 2018 au niveau de la nouvelle déchetterie. Pour ce faire, il aura fallu mettre en place un système de badges géré informatiquement. Il s'agit ici essentiellement des frais de développement informatique afin de traiter les données de chaque utilisateur.
- 1100.313.00 La Commune a acheté 650 badges permettant l'accès à la nouvelle déchetterie. La somme de Fr. 20.00/badge a été refacturée directement aux utilisateurs (1100.432).
- 1100.318.02 Ces frais comprennent la gestion de déchetterie communale du 1^{er} janvier au 31 août 2018, ainsi que l'indemnité versée à GoTri Sàrl du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, selon contrat signé avec l'entreprise.
- 1100.483.00 Le compte de l'enlèvement des ordures reste déficitaire de Fr. 26'843.85, comme depuis plusieurs années. Cette perte a été reportée à l'actif du bilan et devrait être amortie à la suite de l'augmentation de la taxe par ménage décidée lors de l'acceptation du budget 2019.
- 1200.313.00 Les grands conifères du cimetière ont été abattus et remplacés par des chênes rouvres et des tilleuls.

Le service des canalisations et installations d'épuration présente un excédent de revenus de Fr. 38'483.50, somme qui a été reportée en réserve pour de futurs travaux sur les canalisations.

Après attribution ordinaire aux provisions pour le maintien du réseau et pour l'achat d'énergie, le compte du Service électrique présente un excédent de revenus de Fr. 46'541.15, somme reportée en réserve pour de futurs travaux.

Notre indice des ressources par habitant (IR) pour l'année 2016 (valable pour l'année 2018) était fixé à 92.99, soit dans la zone neutre (aucun versement du fonds / aucun paiement au fonds de péréquation financière). Cet indice est calculé sur la base des rentrées fiscales uniquement.

Nous avons donc versé une somme de Fr. 59'874.00, correspond à notre part pour charges de centre de la Ville de Delémont.

Notre endettement brut reste stable (Fr. 7'868'879.75 à fin 2017), ce qui représente une dette par habitant de Fr. 5'811.17 au 31 décembre 2018. Pour comparaison, l'endettement total par habitant était de :

- Fr. 5'530.20 en 2013,
- Fr. 5'624.20 en 2014,
- Fr. 5'867.98 en 2015,
- Fr. 5'676.47 en 2016,
- Fr. 5'706.22 en 2017.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Alain Crevoiserat pour sa présentation et ouvre la discussion.

Monsieur Noël Saucy demande si la Commune subit les décisions de liquidations de dettes d'impôts au niveau cantonal. Un montant de Fr. 69'000.00 d'impôts impayés a été éliminé par le Service des contributions.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Alain Crevoiserat, conseiller communal, pour la présentation des comptes 2018 de la Bourgeoisie. Le compte de fonctionnement 2018 de la Bourgeoisie de Develier boucle avec un excédent de charges de Fr. 7'922.00. Deux éléments ont impacté négativement le résultat, soit un déficit du compte forestier de Fr. 7'622.30 et un amortissement complémentaire de Fr. 45'000.00 de la viabilisation du secteur Sur la Lave.

Deux éléments l'ont cependant influencé positivement. Il a été décidé, dans le cadre de la future mise en œuvre du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2), d'effectuer quelques nettoyages au niveau du bilan. Ainsi, des réserves ont été dissoutes pour un montant total de Fr. 28'368.25. Le remboursement d'une hypothèque de sûreté (à la suite de la vente d'une propriété privée Sur la Lave) constitue une recette diverse non budgétisée de Fr. 12'285.00.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Alain Crevoiserat pour sa présentation et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2018 de la Commune qui bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 6'538.01.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2018 de la Bourgeoisie qui bouclent avec un excédent de charges de Fr. 7'922.00

3. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Allison Anna Braus, ressortissante des Etats-Unis, domiciliée à Develier

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Madame Allison Anna Braus demande la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Madame Braus est de nationalité américaine, elle est née à Waco, Texas et est domiciliée à Develier, au Monastère du Carmel « Notre Dame de l'Unité », depuis le 21 novembre 1998.

Les Autorités communales proposent également de surseoir à la facturation de l'émolument communal de Fr. 500.00, comme cela a toujours été fait pour les sœurs du Carmel.

Le Conseil communal est favorable à l'octroi du droit de cité communal ainsi qu'à la gratuité concernant l'émolument communal.

Monsieur le président remercie le maire et ouvre la discussion.

Madame Marcelle Burkhard ne comprend pas la raison de la demande de naturalisation de Madame Allison Anna Braus vu qu'elle ne peut pas sortir du Carmel. Selon le dossier reçu par les Autorités communales, Madame Allison Anna Braus souhaite pouvoir participer à la vie « politique » en Suisse en obtenant le droit de vote.

La discussion n'est pas demandée, elle est donc close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accorde, à l'unanimité, le droit de cité communal à Madame Allison Anna Braus.

4. Divers

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole au Conseil communal qui ne souhaite pas prendre la parole.

Monsieur Noël Saucy rappelle que le Jura a fêté son 40^e anniversaire et trouve dommage que les petites classes n'aient pas pu participer à cette manifestation. Monsieur Gabriel M. Chappuis informe Monsieur Noël Saucy que le Conseil communal n'a pas d'information à ce sujet. Monsieur Pascal Hänni rappelle que le Service de l'enseignement n'a pas voulu rendre la participation à cette manifestation obligatoire.

Monsieur Guy Chappuis demande au Conseil communal quelles seront les incidences du nouveau système des entreprises sur les comptes communaux. Cette question est à l'étude mais il est encore trop tôt pour y répondre.

Monsieur Noël Saucy souhaite avoir des informations au sujet des chantiers ouverts sur le territoire communal et plus spécialement à la Route de Porrentruy. Effectivement, ces chantiers n'avancent pas et les Autorités communales ont très peu de moyens pour faire avancer les choses mais sont en contact avec les promoteurs. Monsieur Gabriel M. Chappuis informe les ayants-droits qu'un contact a été pris ce jour avec le promoteur afin de faire évacuer les matériaux présents devant le bâtiment La Fin n° 2. Ces matériaux sont stockés sur une parcelle communale.

Monsieur Werner Müller souligne qu'un permis de construire a une validité de deux ans. Les Autorités communales sont conscientes de cela et sont attentives à ce délai. Dans le cas discuté ce soir, les travaux

ont commencé dans le délai légal mais le souci des Autorités communales est de garantir que les travaux se terminent dans le respect des conditions de la délivrance du permis.

Monsieur Guy Chappuis signale qu'en cas d'abandon de chantier, il est possible de remettre le terrain à l'état initial et de faire démonter ce qui est déjà construit.

Monsieur Werner Müller se permet une remarque concernant les projets de constructions à Develier et souhaite savoir où en est le plan d'aménagement local.

Monsieur Frédéric Scheurer informe les ayants-droits que les Autorités communales travaillent à la réalisation d'un nouveau plan d'aménagement local qu'elles espèrent pouvoir présenter en 2020.

Monsieur Gabriel M. Chappuis se permet une remarque concernant la période de canicule à venir et prie chacune et chacun de prendre soin des personnes susceptibles d'être en danger.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une belle fin de soirée. Puis il lève l'Assemblée à 20h28, en présence vingt-cinq ayants-droits, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat